

**Vendredi 17 octobre****9 h – 16 h 30**à l'Union Départementale Force Ouvrière  
1 place L. Jouhaux, 13001, Marseille (métro Noailles Capucins)**41<sup>ème</sup> Assemblée Générale  
des syndiqués**  
(congrès départemental 2025)  
**du SNUDI-FO des Bouches du Rhône**

SITE DE DEPOT

**P4**LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Nous ferons le bilan de notre activité syndicale durant l'année scolaire 2024/2025 et nous discuterons de la situation actuelle et des revendications à l'ordre du jour pour défendre nos conditions de travail.**

**Tu es adhérent (e) au SNUDI FO 13.**

**Tu y as toute ta place pour apporter ton témoignage, faire des propositions, discuter de l'orientation du syndicat.**

**Alors, n'hésite pas à venir et envoie dès maintenant ta demande d'autorisation d'absence !**

*En cas de problème avec l'IEN, signale-le immédiatement au syndicat qui interviendra.*

**Assemblée Générale d'octobre 2024**

# Rapport d'activité

(un complément oral sera fait par le secrétaire départemental)

## Développement du SNUDI FO 13 -- Le SNUDI FO, présent sur le terrain !

Les délégués de secteurs, aidés parfois de conseillers syndicaux, rencontrent les collègues chaque semaine dans les écoles : informer, renseigner et suivre les dossiers individuels, conseiller et aider à se mobiliser pour défendre les revendications collectives. Voilà leur quotidien ! Les représentants du personnel interviennent, eux, dans les différentes instances ( CAP, F3SCT, CSASD...). Si cela ne suffit pas, le syndicat demande audience aux DASEN, aux IEN

pour la défense des dossiers généraux, catégoriels ou individuels.

Depuis 41 ans, notre syndicat poursuit sa progression en nombre d'adhérents.

**Sans syndiqués, pas de syndicat !**

**Comme vous pourrez le lire dans ce rapport d'activité, le SNUDI FO 13 est attaché à défendre les conditions de travail des enseignants et de leurs élèves !**

## L'austérité, on n'en veut plus ! Défense de la Sécurité sociale !

### Augmentation de nos salaires ! Pas touche à notre traitement en CMO !

**Le 5 décembre 2024**, le premier ministre Barnier démissionne, les projets des budget 2025 sont suspendus. **La grève et la mobilisation** du 5 décembre a permis de gagner l'abandon du projet d'augmenter à trois jours le délai de carence.

**Janvier 2025**, le nouveau premier ministre Bayrou adopte le budget 2025 avec le 49.ter. Non content de prévoir le blocage de nos traitements, le gel du point d'indice, il a inscrit une nouvelle retenue de salaire en cas de maladie : **depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, le taux de salaire est réduit à 90% pendant la période de congé maladie**. C'est une remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'état. Notre traitement est une ligne budgétaire de l'Etat ; c'est pourquoi il y a la continuité du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (CMO) et le versement du plein traitement jusqu'à trois mois de CMO (par année glissante). Nous devenons une variable d'ajustement budgétaire : le gouvernement pourra faire évoluer le taux d'indemnisation à sa guise, selon ses orientations budgétaires

**C'est inacceptable ! Les collègues de St Rémy de Provence, réunis en RIS le 18 mars, ont raison !**

" Nous ne pouvons accepter une énième dégradation de nos conditions de travail ! Impossible de vous laisser faire ! Nous décidons de faire connaître notre prise de position aux écoles de notre circonscription, aux organisations syndicales départementales des Bouches du Rhône et nationales. Nous revendiquons :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice en rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%)
- Abandon de tous les jours de carence, des journées de travail non rémunérées dit de « journée de solidarité » et de la baisse à 90% du traitement en cas d'arrêt maladie
- Abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne de 2023 "

**Le 13 mai 2025**, le SNUDI FO 13 est à nouveau mobilisé, avec les enseignants, avec les fonctionnaires, dans l'unité avec l'intersyndicale fonction publique, sur ces revendications.

**La rentrée 2025** s'annonce à nouveau sous le signe d'un budget 2026 d'austérité ! Mais :

-> dès les premiers jours de la rentrée, des écoles se sont mobilisées pour réclamer des ouvertures, certaines obtenues le jour même ; des listes complémentaires, avec leurs syndicats, se sont rassemblés et ont demandé audience au rectorat pour être recrutés sur les postes restés vacants.

-> Les collègues se mobilisent le 10 septembre, le 18 septembre....

Le SNUDI FO 13 a appelé les collègues à se réunir dès le 1<sup>er</sup> septembre pour lister leurs besoins, leurs revendications et discuter des moyens pour les obtenir.

**Seule la mobilisation des personnels, dans l'unité avec leurs organisations syndicales, permettra d'obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos revendications.**

## Défense de notre liberté pédagogique

Dès le mois de septembre 2024, contactés par les collègues, le SNUDI FO 13 a organisé des RIS, demandé des audiences auprès des IEN, du DASEN sur :

-> **la question des évaluations nationales** du CP au CM2, évaluations qui, nous le rappelons, n'ont aucun caractère obligatoire ;

-> **la question des évaluations d'écoles**, qui, nous le réaffirmons, ne figurent pas dans nos obligations réglementaires de service (ORS).

## Défense catégorielle

-> **Pour les directeurs d'école**, condamnation des évaluations, issues de la loi Rilhac, qui est calquée sur celle des chefs d'établissements dans le second degré. Le SNUDI-FO réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Rilhac et défend les revendications particulières des directeurs.

-> **Pour les CPC**, qui souhaitent rester un pair auprès de leurs collègues, le SNUDI-FO revendique un recentrage urgent sur les missions de formation et l'abandon des missions sans rapport avec la fonction des CPC. Le SNUDI FO 13 défend toutes les revendications spécifiques des CPC.

-> **Pour les AESH**, depuis le 16 janvier, jour de grève nationale, le SNUDI FO 13 a accompagné les AESH pour défendre les revendications nationales mais aussi locales. A savoir aucune perte de salaires, défense des conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves en situations de handicap, recrutement des AESH à hauteur des besoins. (toutes les informations sont sur le site).

-> **Pour les BDREP+**, les 101 BDREP+ n'ont pas bénéficié des mêmes règles que les autres personnels "itinérants", lors du redécoupage des circonscriptions au mouvement 2025 ! Ils devront suivre leur école de rattachement si celle-ci change de circonscription. De plus, les zones d'intervention des BDREP+ évoluent en 3 grandes zones. Le SNUDI FO 13 est le seul syndicat à avoir réclamé que les BDREP+ puissent bénéficier de la même règle que les autres personnels itinérants. Pour préparer la rentrée 2025, il a organisé une RIS visio spéciale BDREP+ le vendredi 29 août.

-> **Pour les UPE2A**, le SNUDI FO 13, en lien avec d'autres syndicats, a accompagné un groupe de collègues UPE2A dans leurs demandes auprès de la mairie et de la DSDEN 13 pour poser leurs revendications.

## Défense salariale

-> **pour les indemnités de résidence** : Depuis la rentrée scolaire 2024 plusieurs collègues ont, à notre initiative, déposé un recours auprès du DASEN pour le non-paiement de l'indemnité de résidence ou le non-respect du pourcentage qui devrait être appliqué à toutes les communes appartenant à la Communauté Urbaine de Marseille depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Fin décembre 2024, nous avons décidé de déposer un recours au Tribunal Administratif.

-> **pour les recours indemnités REP/REP+ pour les AESH** : Le SNUDI FO 13 a accompagné les AESH syndiqués pour déposer leurs recours, nécessaires pour l'octroi de la rétroactivité des primes pour les années 2020/2021/2022.



# Budget 2025, budget 2026, les collègues y répondent en se mobilisant pour défendre leurs acquis et conditions de travail remis en cause sous prétexte de rigueur budgétaire

## Mouvement

-> **Redécoupage des circonscriptions, conséquence sur tous les personnels itinérants. Le SNUDI FO intervient, propose, concourt à la mobilisation pour qu'aucun collègue ne soit lésé !**

La totalité des circonscriptions est touchée, de manière inégale, et les impacts sur les 288 personnels itinérants (brigades hors BDREP+, TRS, maitres E, psyEN, UPE2A ...) ont été importants pour le mouvement 2025 ! Certaines mesures compensatoires ont pu être obtenues suite à un accord entre administration et délégués du personnel, mais plusieurs demandes ont été refusées par la DSDEN 13.

**Les syndicats représentatifs en CAPD ont donc déposé une alerte sociale fin mars, appelant les collègues à signer une lettre ouverte au DASEN.** Sera finalement obtenu l'attribution de 900 points sur le vœu 1 ou 2, sur des postes de même nature, pour toutes les brigades circo, RASED et TS impactés. Le SNUDI FO 13, lors de plusieurs audiences, a ensuite défendu des dossiers de collègues toujours lésés malgré ce dispositif.

-> **Postes maitre E** : les collègues sans diplôme requis pour ces postes n'ont pu formuler de vœux. Certains postes n'ont donc pas été pourvus. Ce qui a permis au DASEN de les "récupérer" pour le contingent de BD. Les maitres E diplômés en poste se sont vus "redéployés", leur imposant de couvrir un plus grand nombre d'écoles sur leur secteur. Comment habiller Pierre en déshabillant Paul !

## Temps partiels

**"Ces refus massifs de temps partiel sur autorisation sont directement en lien avec le projet de budget 2026", déclarait déjà le SNUDI FO 13 en mai 2025.** (projet de budget qui impose 40 à 50 milliards d'euros d'économies supplémentaires dans les services publics).

**Le DASEN applique les mesures d'austérité** : il refuse les demandes de temps partiel sur autorisation pour raisons de santé (d'enseignant, enfant, conjoint, ascendant) en les orientant vers la médecine du travail pour obtenir un temps partiel thérapeutique. Or, le service de la médecine de prévention dans les Bouches du Rhône refuse d'examiner les demandes et de donner son avis dès lors que les agents n'ont pas de RQTH. Mais être malade ne signifie pas forcément être en situation de handicap !

**Le SNUDI FO n'accepte pas cette remise en cause du droit au temps partiel, qui s'intensifie d'année en année.** Les délégués du personnel en instance ont défendu les dossiers individuels, et le SNUDI FO 13 a lancé seul un appel à se mobiliser le 22 mai lors de la CAPD d'examen des recours.

**Nous réaffirmons : toutes les demandes de temps partiels sur autorisation doivent être accordées !**

## Management Education Nationale

Encore plus cette année, le SNUDI FO 13 a été sollicité pour accompagner des collègues convoqués par l'IEN-RH à l'IA. Convocations en augmentation : conflits entre collègues, rappels à l'ordre de l'administration, plaintes de parents ... La DSDEN 13 met en place une gestion qui trop souvent pénalise l'agent (allant jusqu'à retirer la liste d'aptitude à des directeurs !). Les collègues convoqués sont en grande souffrance et ne se sentent pas protégés par leur institution.

PPCR et les injustices qui en découlent, rendez-vous de carrière, évaluations d'école, constellations, ... les réformes à tout va ont amené une individualisation des droits, des évolutions de carrière aléatoires, une concurrence entre collègues, entre écoles, et un mal-être grandissant ! **FO continue de revendiquer l'abandon de PPCR, de défendre la liberté pédagogique, de défendre les droits collectifs et individuels des enseignants.**

**Et le SNUDI FO 13 répond présent, aux côtés des collègues qui le sollicitent !**

## Carte scolaire

**Septembre 2024, février 2025, septembre 2025, c'est toujours une politique d'austérité que mène le Ministère de l'Éducation Nationale sur les ouvertures/fermetures de classe.**

**Pour une dotation en postes supplémentaires !**

-> **Rentrée 2024, 3 septembre**, le SNUDI FO 13 avait encore douze dossiers à défendre. Le DASEN n'accordera finalement que 5 ouvertures supplémentaires. Le SNUDI FO 13 a accompagné les écoles pour demander l'annulation des fermetures de classes et les ouvertures nécessaires.

-> **Février 2025**, +35 postes accordés au Bouches du Rhône = 50 fermetures. A Tarascon, enseignants et parents de deux écoles, victimes de fermeture de classe, se sont mobilisés dans l'unité des deux écoles. Les délégués du SNUDI FO 13 les ont accompagnés pour obtenir leurs revendications

-> **Juin 2025**, les syndicats représentés en instances carte scolaire demandent au DASEN la tenue d'un CSA d'ajustement pour permettre l'ouverture des classes nécessaires en juin, et non en septembre. Pour éviter une nouvelle répartition des élèves une fois la rentrée faite ! Le DASEN refuse !

-> **Rentrée 2025**, des écoles se sont mobilisées dès la rentrée. Deux ont obtenu satisfaction le jour de la rentrée, les collègues en grève, les parents occupant l'école. D'autres écoles poursuivent la mobilisation. Le DASEN refuse d'ouvrir d'autres classes alors que les élèves sont là dès le jour de la rentrée : il n'a plus rien, dit-il ! La DSDEN 13 fonctionne à budget constant, pas de création de postes ! Alors, on "récupère" des postes de maître E, ainsi on augmente pour l'année scolaire le contingent des BD... pour en placer certains sur des postes à l'année ! **Surtout pas de création de postes, projet de budget 2026 oblige !** Le SNUDI FO 13, en instance, a défendu les dossiers envoyés par les collègues. Les délégués de secteur continuent de conseiller, d'accompagner les parents et les enseignants mobilisés pour une ouverture de classe. En lien avec la mobilisation des Listes complémentaires, le SNUDI FO 13 contactera les autres organisations syndicales pour une action sur une dotation supplémentaire en postes pour l'année scolaire 2025/2026. Aux non-ouvertures de classe s'ajoutent les départs en retraite, maintenant possibles en cours d'année.

**Le SNUDI FO 13 refuse les mesures gouvernementales annoncées pour le budget 2026 dont celle d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite non remplacé !**

## L'inclusion, 20 ans après la loi Montchamp de 2005

Lors des tournées dans les écoles, l'un des problèmes souvent abordés avec les délégués de secteur est la question de l'inclusion : les affectations par défaut, les difficultés en classe ( élèves en crise, pas d'accompagnements en fonction des besoins...)

-> **Un peu d'histoire** : la FNEC FP FO a voté contre les décrets d'application de la loi Montchamp lors du Conseil Supérieur de l'Éducation le 20 octobre 2005 : tous les enfants et adolescents handicapés sont désormais inscrits et inclus **par défaut** dans les écoles et les classes ordinaires, **les droits aux soins et à un enseignement spécialisé adapté selon la nature et le degré du handicap n'étant plus la norme mais l'exception**. L'attaque contre l'enseignement spécialisé initiée par la loi Montchamp de 2005 s'est accentuée au fil du temps avec les décrets Darcos, la loi Peillon, la loi Blanquer...

**Les collègues PE et AESH en subissent les conséquences tous les jours.**

**Les RASED**, minés par les suppressions de postes et la remise en cause du tryptique "psychologue du premier degré, maître E et maître G", **subissent une nouvelle attaque** par la modification de leurs missions, de plus en plus tournées vers l'accompagnement des personnels et de moins en moins vers la prise en charge des élèves.

-> **"Pour une scolarisation adaptée aux besoins de chaque élève !" :**

**Le SNUDI FO 13 est partie prenante de cette pétition initiée par des syndicats FO ( EN, Santé, Action sociale, Justice) en septembre 2024.**

Lors du CSA ministériel du 17 janvier 2025, la ministre Borne a indiqué qu'elle allait poursuivre le déploiement des PAS (deux expérimentations dans les BdRh), solliciter les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux pour qu'ils apportent leur expertise dans les PAS. **Page 5**

**Aucun poste n'est créé en ESMS malgré les 24000 élèves qui n'y trouvent pas de places.** Dans les Bouches du Rhône, au 1<sup>er</sup> septembre, se sont 14218 élèves "EBEP" scolarisés dans les classes, pour 5309 AESH en contrats EN. Pendant les congés d'été 2025, 111 AESH sont partis (retraite, démissions...). La DSDEN 13 procède au remplacement des départs.

**Aucune embauche supplémentaire pour faire face au manque d'heures, au remplacement des AESH absents. Au 12 septembre, nous avons recensé 663 heures manquantes** (estimation très partielle = 28 AESH à 24 h). Défendre les conditions de travail des enseignants et des AESH :  
-> c'est permettre de défendre de meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves,  
-> c'est permettre le respect des notifications MDPH et la prise en charge à hauteur des besoins réels des élèves et non à hauteur des moyens, qui avec le projet de budget 2026 sont à budget constant.  
**Rappelons aussi que la mobilisation au niveau national pour les AESH a permis des avancées dont l'abandon de la fusion programmée des AESH et AED, la cDisation des AESH, l'indemnité REP+...**

## D'autres mobilisations.....

### -> **Amiante**

L'intersyndicale (FSU-SNUipp 13, SNUDI FO 13, CGT Educ 13, SUD Education 13) a organisé un stage syndical "Amiante" à destination de tous les collègues du 1er et 2e degré et AESH pour les informer des dangers que représente l'amiante sur notre lieu de travail et les actions à entreprendre

### -> **Canicule, juin 2025**

A partir du 20 juin, les Bouches du Rhône ont été placés en vigilance canicule. Le SNUDI FO 13 a reçu des signaux alarmants de nombreux agents, dans diverses localités, rapportant des **températures dépassant très nettement les 30°C** dans les salles de classe ; par conséquent, une immense difficulté à exercer, voire une véritable souffrance physique. Le SNUDI FO 13 est intervenu sans attendre auprès du préfet, du recteur et du DASEN pour demander

### -> **Mise en œuvre de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) dès avril 2026, une attaque de la Sécurité Sociale, des mutuelles et du financement de l'Action Sociale.**

Au niveau ministériel, fidèle au mandat donné par ses syndicats lors de ses congrès d'Angers, **la FNEC FP-FO a été la seule organisation syndicale à refuser de signer** l'accord du 8 avril 2024 concernant la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au MENJ (Ministère Education Nationale Jeunesse) couvrant les deux volets santé et prévoyance. Au-delà de la fin de la liberté de choix, la première des raisons est évidente, ce nouveau régime représente un véritable changement de paradigme dans la manière d'envisager la protection sociale, en basculant vers l'employeur et l'agent une partie de son financement, que les déremboursements accélèrent. Ce "paquet salarial" porte ainsi en lui le germe de la destruction de la Sécurité Sociale ainsi que des mutuelles

collectivement pour se protéger. Le SNUDI FO est en lien avec l'association AVALE 13, qui a animé ce stage. L'AVALE 13 entame une action en justice avec dépôt de plainte au pénal contre l'Education Nationale. Le SNUDI FO 13 est partie prenante de cette action.

l'application du nouveau décret, publié en mai 2025, avec de nouvelles dispositions du Code du travail, applicables au 1er juillet 2025. Celles-ci imposent des **mesures d'adaptation et une évolution de l'organisation du travail** aux employeurs. Bien que nous les jugeons encore insuffisantes, ces obligations s'imposent à l'administration afin de protéger leurs personnels et leurs élèves.

traditionnelles construites par et pour les salariés depuis des décennies. Le gouvernement veut nous faire croire à un cadeau de la part de l'employeur, mais la PSC va être financée avec les économies réalisées sur la masse salariale. Avec les suppressions de postes pour favoriser notamment les externalisations, et les réductions de fonctionnement.

**La FNEC FP-FO continuera de défendre la Sécurité sociale basée sur le salaire différé, le Statut, l'augmentation du point d'indice, les conditions de santé et de travail de tous les agents de l'Education nationale, de Jeunesse et Sports et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** (toutes les informations sur notre site)

## 1/ Et pourquoi participer à l'assemblée générale ?

### Comment s'organiser pour se défendre, quelles actions sont nécessaires pour gagner ?

Des questions toujours aussi cruciales au vu des mesures et réformes gouvernementales et des conséquences concrètes sur nos conditions de travail et de vie...

### L'assemblée Générale des syndiqués, c'est le congrès départemental.

C'est un temps pour se rencontrer, s'informer, poser des questions, discuter, élaborer collectivement.

Un temps **pour déterminer le mandat revendicatif du SNUDI-FO 13**, son organisation, le développement de son activité et **élire le conseil syndical** (direction du syndicat) et les membres de la Commission de contrôle des comptes.

**Nous comptons sur ta présence !**



*Quel que soit le gouvernement, le SNUDI-FO reste indépendant pour la défense des personnels et des revendications !*

## 2/ Les démarches pour demander l'autorisation d'absence

### ► La demande d'autorisation (à envoyer au plus tard huit jours avant le 17 octobre, soit le 10 octobre)

- Enregistrer le formulaire informatisé de l'IA, c'est le même que vous utilisez pour tout congé ou absence, vous l'avez reçu en pièce jointe de mail
- Le renseigner, pour la case " motif de l'absence", sélectionner dans la liste déroulante : "autorisation spéciale d'absence article 13 ou 15 du décret 82.447"
- Enregistrer le document en mettant comme nom de fichier le nom de famille (ex: "Dupont")
- Le transmettre à son directeur, qui complète ce qui le concerne et le transmet à l'IEN.

### ► La convocation Elle est jointe à ce bulletin, vous l'avez aussi reçue en pièce jointe par mail.

La compléter impérativement avec votre nom et la faire parvenir à l'IEN :  
ou en pièce jointe de mail (après numérisation) / ou par courrier.

**N'hésitez pas à nous appeler si vous rencontrez une difficulté dans ce dispositif.**

## 3 / Pause de midi ?

**Nous nous retrouverons autour d'un apéritif offert pour un moment convivial.**

**Vous aurez la possibilité de participer au buffet déjeunatoire (salé, sucré, boissons) avec une participation aux frais de 10 euros (à régler à l'accueil de l'AG en monnaie ou chèque).**

## 4 / Et je n'oublie pas de m'inscrire auprès du syndicat !

**Pour que le SNUDI-FO 13 puisse organiser matériellement cette Assemblée Générale, vous serez sollicités par votre délégué de secteur (par mail ou téléphone).**

**Merci de confirmer à cette occasion :**

- **votre présence à l'AG**
- **votre participation au buffet déjeunatoire**
- **si vous êtes candidat aux instances (conseil syndical, commissaire aux comptes)**

**RAPPEL** : seuls les **syndiqués à jour de leur cotisation 2025** pourront participer à l'AG. Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion, merci de remplir le bulletin et de nous le retourner avant l'AG ou le jour même !



# SNUDI-FO 13

contact@snudifo13.org 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13 www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille cedex 01

⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli par voie postale ou par mail**

Nom et Prénom : ..... Date naissance : ...../...../.....

Adresse complète : .....

Tel. personnel, portable : .....

e - mail : .....

Fonction, Ecole, Commune : .....

à  T.Déf  T.Pro

Echelon : ..... / Je suis :  .Instit.  .PE.  .PE H-Cl.  .PE Cl-Ex.  .AESH.  .Contractuel.

Déjà adhérent l'année précédente :  .oui.  .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO (Date et signature) :

**66% crédit d'impôt**  
sous réserve dispositions fiscales  
Reçu fiscal début 2026

⇒ **Carte 2025 : calcul du montant de cotisation**

**Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Pour info : elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels (montant indiqué sous le total).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. Ecoles	<b>91 €</b> (5,75)	<b>127 €</b> (8,75)	<b>136 €</b> (9,50)	<b>142 €</b> (10,00)	<b>154 €</b> (11)	<b>157 €</b> (11,25)	<b>166 €</b> (12)	<b>178 €</b> (13)	<b>190 €</b> (14)	<b>202 €</b> (15)	<b>214 €</b> (16)
Hors Classe	<b>190 €</b> (14)	<b>199 €</b> (14,75)	<b>214 €</b> (16)	<b>229 €</b> (17,25)	<b>238 €</b> (18)	<b>250 €</b> (19)	<b>253 €</b> (20)				
Classe Except.	<b>214 €</b> (16)	<b>229 €</b> (17,25)	<b>241 €</b> (18,25)	<b>256 €</b> (19,5)	<b>265 €</b> (20,25)	<b>271 €</b> (20,75)	<b>277 €</b> (21,25)				
Instituteurs									<b>145 €</b> (10,25)	<b>160 €</b> (11,5)	<b>172 €</b> (12,5)

Retraités	<i>moins de 1500 €</i>	<i>1500 à 2000 €</i>	<i>plus de 2000 €</i>
	<b>90 €</b>	<b>112 €</b>	<b>133 €</b>

<b>AESH</b>	<b>Dispo, congé parental</b>	<b>Contractuel</b>
<b>48 €</b> (2,17)	<b>50 €</b>	<b>91 €</b> (5,75)

Majoration éventuelle : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base ..... + Majoration ..... =  €

Si temps partiel à  % => Cotisation au prorata de la quotité =  €

⇒ **Je règle ma cotisation**

**Par chèque(s)** Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2025, vers fin de mois Mois 2025 (non encore commencés) et montants : .....

**Par virement(s)** Programmer le(s) virement(s) en 2025, possible jusqu'au mois d'octobre [Compte : IBAN FR76 1027 8089 7100 0215 7620 121 [BIC CMCIFR2A] Echancier ordonné à votre banque :

Mois de 2025	oct
Montant	

**Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire**

Je soussigné(e) ..... autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités :  (maximum = nombre de mois 2025 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :  **Date**  **Signature**